



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prévention des dérives sectaires : lancement d'une campagne à destination du grand public

Dossier de presse

Éditorial

Ces dernières années, nous avons été témoins d'une transformation profonde des dérives sectaires avec l'émergence du numérique et des réseaux sociaux.

Afin de mieux répondre à ces défis, le gouvernement a présenté une stratégie nationale de lutte contre ces dérives, à l'issue d'une importante concertation interministérielle, intégrant 40 mesures dont un projet de loi actuellement en discussion qui vise à réformer en profondeur notre dispositif juridique en matière de lutte contre les dérives sectaires, notamment dans le domaine de la santé. Il aura un impact significatif tant sur la répression des auteurs que sur l'accompagnement et l'indemnisation des victimes.

Au-delà des mesures répressives, il est primordial d'agir en amont, sur le terrain de la prévention et de l'information. Nos concitoyens doivent être informés des risques auxquels ils peuvent être exposés, notamment sur les réseaux sociaux et sur internet.

C'est pourquoi j'ai lancé une vaste campagne de communication et de sensibilisation, menée par la MIVILUDES, afin de prévenir les risques d'emprise et d'embrigadement.

Il est crucial de reconnaître que nous sommes tous susceptibles d'être victimes de ces dérives, car nous avons tous nos faiblesses et nos fragilités, quelle que soit notre histoire personnelle.

Je suis convaincue que cette campagne contribuera à sensibiliser l'ensemble de la population face à ces risques et à mieux protéger nos concitoyens contre ces pratiques dangereuses qui font des milliers de victimes chaque année. C'est là notre engagement le plus profond.



Sabrina Agresti-Roubache,
*Secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Intérieur et des Outre-mer,
chargée de la Citoyenneté et de la Ville*



« Les dérives de nature sectaire mettent en danger une partie de la population ainsi que notre modèle de société. Elles doivent être combattues avec détermination, comme toutes les formes d'emprise.

Ce combat est l'affaire de tous : c'est pourquoi nous invitons, à travers cette campagne, aussi bien les victimes que les témoins de dérives sectaires à contacter la MIVILUDES. »

**Citation d'Étienne Apaire,
Secrétaire général du CIPDR
et président de la MIVILUDES**



« Il est essentiel de sensibiliser le grand public au danger des dérives sectaires, compte tenu des risques qu'elles peuvent présenter dans tous les milieux et à tous les âges. »

**Citation
de Donatien Le Vaillant,
chef de la MIVILUDES**

Une campagne de communication autour de 4 thématiques : santé, fortune, éducation, éveil spirituel

Conformément à la stratégie nationale de lutte contre les dérives sectaires présentée en novembre 2023 par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, le Gouvernement lance aujourd'hui une campagne nationale de communication pour sensibiliser le grand public à la question des dérives sectaires, préparée par la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), sous l'autorité du Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR).

La stratégie nationale de lutte contre les dérives sectaires prévoit également le renforcement de l'arsenal juridique : un projet de loi actuellement étudié permettra de renforcer les moyens de cette politique publique, mais aussi de mieux identifier le phénomène des dérives sectaires et de mieux réparer le préjudice subi par les victimes.

Cette campagne est au cœur de la politique de sécurité que mène le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, pour protéger les Français. Elle s'inscrit dans le respect de la protection des libertés fondamentales, liberté de conscience, notamment religieuse, liberté d'association, liberté d'expression et respect de la laïcité.

Diffusée pour une durée d'un mois sur internet, sur les réseaux sociaux et à la télévision, cette campagne se compose d'un film d'une minute et de quatre vidéos de 20 secondes, réparties selon quatre thématiques : santé, fortune, éducation et éveil spirituel. Cette campagne appelle à l'action « Pour apprendre à repérer les dérives sectaires et les signaler, rendez-vous sur miviludes.interieur.gouv.fr » et la signature de campagne est « Ensemble, gardons les yeux grands ouverts ».



On vous promettra des cures miracles

Thématique santé

Depuis quelques années, les phénomènes de dérives sectaires s'amplifient dans le champ de la santé, en particulier dans celui des « pratiques de soins non-conventionnelles », des « médecines alternatives », complémentaires, non-médicamenteuses, ou naturelles, comme la naturopathie, l'ostéopathie, l'hypnose, la sophrologie, le jeûne thérapeutique, etc. En effet, les signalements et les demandes d'avis qui parviennent à la MIVILUDES mais également ceux effectués auprès des ordres professionnels de santé et des services de l'État tels que les agences régionales et nationales de santé ou les établissements de santé témoignent d'une augmentation du risque de dérives sectaires dans ce domaine.

Par ailleurs, la MIVILUDES décèle une expansion des petites structures, diffuses, mouvantes et moins aisément identifiables qui s'appliquent très insidieusement au domaine de la santé, du bien-être et de l'alimentation.

Ainsi, 25 % environ des signalements et des demandes d'information adressés à la MIVILUDES portent sur des dérives touchant à la santé, dans le contexte d'un doublement de ces sollicitations en une dizaine d'années (1825 en 2010 ; 4020 en 2021). Près de 70 % de ces saisines concernent les pratiques de soins non conventionnelles telles que la naturopathie, le reiki, la nouvelle médecine germanique, etc. Ce taux est d'autant plus inquiétant qu'il ne constitue que la partie émergée de l'iceberg : souvent, les victimes de phénomènes sectaires n'ont pas conscience d'être sous emprise ou ont honte d'avoir été piégées ; ce qui peut les dissuader de saisir la MIVILUDES. De plus, ces dérives liées à la santé peuvent induire un risque spécifique : l'abandon de soins prescrits par des professionnels de santé et dont l'efficacité a été scientifiquement prouvée, au profit de ceux proposés par le pseudo-thérapeute qui conduisent à des conséquences lourdes en termes de santé. Enfin, une victime sous emprise peut aussi mettre en danger la collectivité, comme dans le cas de la propagation des discours anti-vaccins.

Dans le « Guide Santé et dérives sectaires », la MIVILUDES recommande :

- de se méfier des solutions miracles et/ou impliquant des séances nombreuses et rapprochées ;
- d'être attentif à tout changement important de comportement d'un proche ;
- d'en parler autour de soi et auprès d'autres professionnels de santé ;
- en cas de doute, de ne pas attendre qu'il soit trop tard pour interroger la MIVILUDES.



Thématique fortune

La captation économique se retrouve presque systématiquement dans les dérives sectaires. De nombreux individus et mouvements mettent en place des systèmes de paiement pyramidaux, qui relèvent parfois de l'escroquerie, pour rendre leurs victimes dépendantes financièrement. Certains mouvements organisent de manière systématique la captation d'héritages pour financer leurs actions.

Ce type de dérives sectaires, qu'il prenne la forme de coachings, de formations, ou de systèmes pyramidaux, est indéniablement en pleine expansion.

Les techniques de manipulation utilisées dans ces réseaux conduisent les membres à dépenser leur épargne, leurs économies ou bien encore leurs maigres revenus, voire à vendre leurs biens. Le public ciblé ne dispose pas toujours du recul nécessaire face aux sollicitations dont il fait l'objet. Il peut être rapidement séduit par des promesses de revenus importants et « passifs », dans le contexte du développement du numérique et parfois de difficultés d'insertion professionnelle.

D'autres dangers inhérents à la thématique de l'argent existent : les systèmes de vente multi-niveaux, par exemple, ciblent les jeunes qui sont parfois encouragés à se soustraire à la fiscalité française et à effectuer, à leur détriment, des transferts financiers au profit de comptes bancaires étrangers. Par ailleurs, des transactions financières pourront être opérées de manière irrégulière en leur nom propre et à leur insu.



Thématique éducation

En matière d'éducation, les dérives sectaires peuvent s'inscrire dans les champs suivants :

- l'enseignement à la maison ;
- l'enseignement dans un établissement hors contrat ;
- les activités extra-scolaires ;
- l'enseignement supérieur ;
- toutes les situations impliquant des mineurs.

Concernant les mineurs, l'approche du risque sectaire est différente de celle de l'adulte car l'enfant est, par nature, dépendant de son environnement par lequel et avec lequel il se construit. Les points de repère d'un enfant reposent principalement sur ceux transmis par son entourage et il possède peu d'autonomie et d'esprit critique, ce qui en fait une cible particulièrement vulnérable.

Certains signalements adressés à la MIVILUDES font état du non-respect du socle commun de connaissances et de compétences, de défauts d'encadrement et de conditions d'accueil qui peuvent entraîner des situations gravement préjudiciables aux mineurs concernés.

Par précaution, avant d'inscrire des enfants dans une structure alternative, certaines recommandations sont nécessaires :

- Faire des recherches sur la structure : programme et méthodes pédagogiques, activités proposées, corps enseignant et administratif, histoire de la structure et éventuels antécédents judiciaires.
- Interroger les parents d'élèves et les professeurs.

Lorsque des enfants sont inscrits dans une structure alternative, il convient d'être vigilant si :

- l'éducateur ou la personne en charge de votre enfant se livre à du prosélytisme à son égard sans votre consentement ;
- le discours de l'éducateur va à l'encontre des données scientifiques (biologiques, physiques, géologiques, astronomiques) et historiques objectivement avérées et habituellement enseignées ;
- l'enseignement reçu par votre enfant paraît insuffisant, inadapté et/ou en retard au regard de la norme nationale ;
- la structure dissuade votre enfant de poser des questions et d'exprimer des points de vue divergents de ceux qu'elle lui inculque et/ou votre enfant répète un discours de manière quasi automatique ;
- la structure incite votre enfant à se couper de son environnement et/ou de ses activités antérieures ;
- le comportement et la personnalité de votre enfant changent radicalement et sans explication.

En cas de doute quant aux pratiques d'une structure éducative, il est recommandé d'alerter la MIVILUDES et les services de l'Éducation nationale.



Thématique éveil spirituel

La MIVILUDES reçoit également des demandes et des signalements relatifs aux spiritualités ainsi qu'aux différentes mouvances (chrétiennes, bouddhistes, hindouistes, etc.) faisant état de déstabilisation des personnes, d'escroqueries sur le plan financier, de travail dissimulé, ou encore d'abus sexuels.

Parmi ces thématiques liées aux spiritualités, figurent entre autres le néo-chamanisme, le masculinisme, le féminin sacré. Les interrogations et signalements de dérives sectaires relatifs à la sphère évangélique constituent également un sujet de préoccupation pour la MIVILUDES et concernent pour la plupart des mouvements religieux qui ne sont pas reconnus par les grandes fédérations.

La MIVILUDES, plus de 20 ans au service de la protection des Français

Depuis 2002, année de sa création, la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) travaille activement en faveur de la protection des victimes et de la lutte contre le phénomène sectaire. Conjuguant ses compétences à celles de ses partenaires, la MIVILUDES a su progressivement coordonner la lutte contre ce fléau, permettant la condamnation de nombreux criminels et délinquants sectaires tout en accompagnant au mieux les victimes.

En novembre 2022, un décret précise les modalités de rattachement de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) au sein du ministère de l'Intérieur, sous l'autorité du Secrétaire général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR). Ce rattachement s'appuie sur la nécessité de renforcer le partage de compétences entre la MIVILUDES et le SG-CIPDR sur les questions d'emprise mentale et de lutte contre les nouvelles formes de radicalité.

La MIVILUDES assure également un suivi méthodique du phénomène sectaire. Ses publications régulières (14 rapports et 7 guides d'information), disponibles en ligne, soulignent la diversité des dérives sectaires et du profil des gourous ainsi que les évolutions de ces dérives. Ce phénomène concerne toute la société et tout le territoire, les victimes étant de tous âges et de tous milieux.

Face à des évolutions préoccupantes de ce phénomène, l'État et les pouvoirs publics ont adapté leur réponse pour mieux lutter contre ce fléau. Les premières Assises nationales de la lutte contre les dérives sectaires qui ont eu lieu en mars 2023 ont permis d'établir un diagnostic précis de ce phénomène et de faire émerger des propositions d'actions concrètes.

Sur cette base, les travaux se sont poursuivis sous l'impulsion et la coordination de la MIVILUDES afin de traduire les principales propositions portées lors des Assises nationales sous la forme de la première stratégie nationale de lutte contre les dérives sectaires, qui comprend trois axes :

1. Prévenir plus efficacement les risques de dérives sectaires, à travers notamment une campagne de communication destinée au grand public ;
2. Mieux accueillir, soutenir et accompagner les personnes subissant ou ayant subi une expérience sectaire ;
3. Renforcer l'arsenal juridique, en particulier par l'adoption de nouvelles dispositions législatives renforçant les droits des victimes, et généraliser les bonnes pratiques pour mieux lutter contre les dérives sectaires.

Les missions de la MIVILUDES

Le Décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 instituant une mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires énonce que la MIVILUDES est chargée :

- d'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements ;
- de favoriser, dans le respect des libertés publiques, la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre de ces agissements ;
- de développer l'échange des informations entre les services publics sur les pratiques administratives dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires ;
- de contribuer à l'information et à la formation des agents publics dans ce domaine ;
- d'informer le public sur les risques, et le cas échéant les dangers, auxquels les dérives sectaires l'exposent et de faciliter la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes de ces dérives ;
- de participer aux travaux relatifs aux questions relevant de sa compétence menés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le champ international.

La politique de prévention et de lutte contre les dérives sectaires, coordonnée par la MIVILUDES, est mise en œuvre :

- au plan national, par les ministères, en particulier ceux en charge de l'Économie et des Finances, de l'Intérieur et des Outre-mer, du Travail, de la Santé et des Solidarités, de l'Éducation nationale, de la Justice, et de l'Europe et des Affaires étrangères, et par les référents de ces ministères,
- au sein des préfetures avec une cellule de vigilance placée sous l'autorité du préfet ;
- au sein des cours d'appel avec un magistrat référent ;
- au sein des services déconcentrés de l'État avec un référent dérives sectaires ou encore au sein des collectivités territoriales.

De plus, grâce à un climat de confiance construit depuis de longues années, la MIVILUDES entretient des échanges privilégiés avec les différentes associations de lutte contre les dérives sectaires qui interviennent en complémentarité des acteurs étatiques et locaux.

Qu'entend-on par dérives sectaires ?

La MIVILUDES définit les dérives sectaires comme « la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société ».

Des critères élaborés sur la base du travail accompli par plusieurs commissions d'enquêtes parlementaires ont permis d'établir un faisceau d'indices facilitant la caractérisation d'un risque de dérive sectaire :

- la déstabilisation mentale ;
- le caractère exorbitant des exigences financières ;
- la rupture avec l'environnement d'origine ;
- l'existence d'atteintes à l'intégrité physique ;
- l'embrigadement des enfants ;
- le discours contre les institutions ;
- les troubles à l'ordre public ;
- l'importance des démêlés judiciaires ;
- l'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels ;
- les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.

Un seul critère ne suffit pas pour établir l'existence d'une dérive sectaire et tous les critères n'ont pas la même valeur. Le premier critère (déstabilisation mentale) est toutefois toujours présent dans les cas de dérives sectaires.

Une menace sectaire toujours vivace

Dans son dernier rapport, publié fin 2022, la MIVILUDES pointe l'augmentation continue, d'une année sur l'autre, du nombre des signalements qui lui sont adressés : + 33 % entre 2020 et 2021, et + 86 % entre 2015 et 2021. Les 4020 signalements comptabilisés pour l'année 2021 représentent un record. Ce rapport alerte également sur l'évolution du phénomène sectaire. En complément des « multinationales de la spiritualité », on assiste à la prolifération de multiples structures, souvent de petite taille, dans les domaines notamment de la santé, du bien-être et de l'alimentation. Un autre phénomène marquant est la démultiplication des « gourous 2.0 » œuvrant sur les réseaux sociaux, et leur convergence de plus en plus forte avec les thèses complotistes.

Site internet de la MIVILUDES

Toujours dans l'objectif d'informer le grand public, la MIVILUDES dispose d'un site Internet www.miviludes.interieur.gouv.fr à vocation « servicielle » sur lequel chaque citoyen peut saisir ses interrogations via 2 formulaires en ligne, pour obtenir un avis ou faire un signalement, et y retrouver de nombreuses informations :

- comment repérer une dérive sectaire
- des contacts utiles, textes réglementaires, conseils pratiques, etc.

Toutes les publications de la mission interministérielle sont accessibles sur ce site, notamment les rapports d'activité et les guides sur des sujets spécifiques (santé, collectivités territoriales, etc.).

Pour informer la MIVILUDES d'une dérive sectaire, une plateforme dédiée a été mise en place :

<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/miviludes/informer-la-miviludes-d-une-derive-sectaire/>



Saisine des services de l'État - Contacts-démarches

Informer la Miviludes d'une dérive sectaire

1 Acceptation des CGU

2 Informations d'identité et contact

3 Signalement

4 Validation

Vous souhaitez informer la Miviludes de l'existence ou d'un risque de dérive sectaire afin qu'une aide vous soit apportée ou pour être orienté(e) dans vos démarches.

- Cette information destinée à la Miviludes ne se substitue pas à un éventuel dépôt de plainte et ne vous dispense pas d'effectuer directement, si vous l'estimez utile, une telle démarche auprès des autorités compétentes.
- Vous êtes informé(e) qu'après analyse des éléments que vous nous transmettez, vous êtes susceptible d'être contacté(e) par un conseiller de la Miviludes pour une évaluation de la situation et une aide à l'accomplissement de vos démarches.
- La dénonciation d'un fait que l'on sait totalement ou partiellement inexact est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (art. 226-10 du Code pénal).

Notez que les champs de saisie marqués du symbole * sont obligatoires.

Nous vous invitons à prendre connaissance et à accepter les [conditions générales d'utilisation](#).

J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation *

☐

Annuler

Suivant

Contact

Place Beauvau

75800 PARIS Cedex 08

Tél. : 01 40 07 22 22

Mél : service-presse@interieur.gouv.fr